



INQUIRY OF MINISTRY

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"

PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION	BY / DE	DATE
Q-2799	Mr. Carrie (Oshawa)	June 11, 2024

Reply by the Minister of Health

Réponse du ministre de la Santé

Signed by Mr. Yasir Naqvi

PRINT NAME OF SIGNATORY

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE

MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY

MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to the government’s response to the COVID-19 pandemic and its reliance on the National Advisory Committee on Immunization (NACI) for their “independent, expert advice” (source: Order Paper question Q-2554): (a) in 2020 and 2021, what specific studies demonstrated that the COVID-19 vaccines would prevent (i) all, (ii) any, transmission of SARS-CoV-2; (b) what specific studies demonstrated that the COVID-19 vaccines were ineffective or would not completely prevent transmission of SARS-CoV-2; (c) in 2020 and 2021, what specific data was provided by the manufacturers of the approved COVID-19 vaccines in Canada that demonstrated that the COVID-19 vaccines were effective in preventing transmission of SARS-CoV-2; (d) with respect to informed consent in 2021, how was the uncertainty or “unknown” evidence around “the effectiveness against virus transmission, and long-term effectiveness against infection and severe disease” communicated to the Canadian public and medical professionals administering the vaccines; (e) without certainty that the vaccine would prevent transmission, what was the rationale provided to the Office of the Prime Minister from the Public Health Agency of Canada, Health Canada or NACI in support of the following measures in relation to only unvaccinated healthy individuals presenting with no symptoms (i) PCR testing before entering the country, (ii) quarantining individuals before entering the country, (iii) showing one’s vaccine status through a vaccine passport, (iv) preventing their travelling on federally-regulated transportation; (f) who advised the Office of the Prime Minister about the uncertainty of the COVID-19 vaccines with respect to its inability to prevent transmission of SARS-CoV2 and when; (g) what was the source of the messaging used by (i) the Chief Public Health Officer, (ii) the Deputy Chief Public Health officer, (iii) the Chief Medical Officer of Health Canada, (iv) the Minister of Health, (v) the Prime Minister, (vi) other government or public health officials, to state that COVID-19 vaccination would protect others, implying it stopped viral transmission; and (h) who approved the messaging in (g)?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT

TEXTE ORIGINAL

☒

TRANSLATION

TRADUCTION

☐

Public Health Agency of Canada

(a) to (c) The health and safety of Canadians are the utmost priority for Health Canada and the Public Health Agency of Canada (PHAC). Health Canada has a rigorous scientific review system in place to ensure vaccines are safe and effective in preventing the diseases they target. Before a vaccine can be approved for sale in Canada, it undergoes an in-depth review of evidence for safety, efficacy, and quality by Health Canada. Evidence provided to Health Canada includes data from pre-clinical studies, including toxicology studies, clinical trials as well as data demonstrating that manufacturing processes ensure the consistency and quality of the vaccine. Once vaccines are authorized, Health Canada releases information about the vaccine, including summaries of the data considered by Health Canada. This includes non-clinical, clinical and other studies, as well as how the decision was made. For coronavirus disease 2019 (COVID-19) vaccines, this information can be found on Health Canada’s website at <https://covid-vaccine.canada.ca/>

COVID-19 vaccines are indicated for active immunization to prevent COVID-19 caused by SARS- CoV-2. The approval of the vaccines was based on safety and efficacy data collected in non-clinical studies and clinical trials. To review the clinical data for these vaccines, please visit: [Clinical information on drugs and medical devices](#).

Clinical trials were not designed to demonstrate that vaccines were effective in preventing the transmission of SARS- CoV-2. Once available on the market, the safety and effectiveness of the COVID-19 vaccines are continuously monitored and evaluated by Health Canada and PHAC. Vaccine manufacturers are obliged to continue to collect information about the long-term safety and effectiveness of their products. Evidence from peer reviewed studies (from domestic and international sources), published in the medical literature, established the effectiveness of vaccination in reducing the disease transmission.

(d) to (f) The National Advisory Committee on Immunization (NACI) provides PHAC with ongoing and timely medical, scientific, and public health advice relating to immunization. The health and safety of Canadians has always been a priority, and leading up to and during the height of the pandemic, officials were briefed regularly on developments in relation to COVID-19.

In 2021, early NACI guidance to PHAC and stakeholders initially emphasized uncertainty surrounding the ability of COVID-19 vaccines to prevent infection and transmission, duration of protection following vaccination, and communicated the need for ongoing monitoring. As the pandemic progressed, emerging evidence suggested some degree of prevention of infection and transmission was achievable with COVID-19 vaccination and this was reflected in NACI's advice.

The emergence of each new variant required re-assessment of how the vaccines were performing, including against infection and transmission. The emergence of the highly transmissible Omicron variant at the end of 2021 introduced new complexities, making the prevention of infection and transmission from COVID-19 vaccination, including from booster doses, less certain. All NACI advice regarding COVID-19 vaccines is [published online](#) and is representative of the evidence available at the time each statement was written. In addition, starting in March 2021, summaries of NACI advice were also provided by PHAC to succinctly communicate the key points and implications of the NACI guidance to the public.

Informed consent occurs through discussion between healthcare providers and patients on the risks and benefits of a vaccine. In order to support these informed consent discussions, PHAC communicated the evolving evidence on vaccine effectiveness to healthcare providers throughout the COVID-19 vaccine rollout. This began in December 2020 when PHAC launched a series of webinars that communicated what was known and not yet known about the newly authorized vaccines from clinical trial data, as well as recommendations for their use. PHAC continued to deliver webinars to update health care providers as evidence emerged throughout 2021 and 2022. Additionally, as noted, NACI statements and the Canadian Immunization Guide were updated to reflect the most recent evidence on vaccine effectiveness as it emerged. PHAC's webinars for healthcare providers on COVID-19 vaccines can be found [here](#).

(g) The NACI secretariat was the source of messaging for all officials, supported by PHAC, as well as Health Canada in its role regulating drugs and health products to support public safety.

(h) These messages were approved by the President of PHAC and Health Canada's Deputy Minister.



INQUIRY OF MINISTRY

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"

PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION	BY / DE	DATE
Q-2799	M. Carrie (Oshawa)	Le 11 juin 2024

Reply by the Minister of Health

Réponse du ministre de la Santé

Signé par M. Yasir Naqvi

PRINT NAME OF SIGNATORY

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE

MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY

MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 et la confiance accordée au Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) pour ses « conseils d'experts indépendants » : a) en 2020 et en 2021, quelles études précises ont démontré que les vaccins contre la COVID-19 empêchaient (i) toute, (ii) n'importe quelle, transmission du SRAS-CoV-2; b) quelles études précises ont démontré que les vaccins contre la COVID-19 étaient inefficaces ou qu'ils n'empêcheraient pas complètement la transmission du SRAS-CoV-2; c) en 2020 et en 2021, quelles données précises ont été transmises par les fabricants des vaccins homologués contre la COVID-19 au Canada démontrant que les vaccins contre la COVID-19 étaient inefficaces pour empêcher la transmission du SRAS-CoV-2; d) en ce qui concerne le consentement éclairé en 2021, comment l'incertitude ou les données « inconnues » entourant l'efficacité contre la transmission du virus et l'efficacité à long terme contre l'infection et les maladies graves ont-elles été communiquées à la population canadienne et aux professionnels de la santé administrant les vaccins; e) sans la certitude que le vaccin empêcherait la transmission, comment l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada ou le CCNI ont-ils justifié auprès du Cabinet du premier ministre leur appui aux mesures suivantes visant uniquement les personnes en bonne santé non vaccinées ne présentant aucun symptôme (i) un test par PCR avant l'entrée dans le pays, (ii) la mise en quarantaine avant l'entrée dans le pays, (iii) le passeport vaccinal pour prouver le statut vaccinal, (iv) l'interdiction de se déplacer dans les transports sous réglementation fédérale; f) qui a informé le Cabinet du premier ministre de l'incertitude concernant la capacité des vaccins contre la COVID-19 à empêcher la transmission du SRAS-CoV-2 et à quel moment; g) quelle était la source des messages utilisés par (i) l'administratrice en chef de la santé publique, (ii) le sous-administrateur en chef de la santé publique, (iii) le médecin-hygiéniste en chef de Santé Canada, (iv) la ministre de la Santé, (v) le premier ministre, (vi) d'autres représentants du gouvernement ou de la santé publique, pour affirmer que les vaccins contre la COVID-19 protégeraient les autres, en sous-entendant qu'ils arrêteraient la transmission du virus; h) qui a approuvé les messages dont il est question en g)?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT

TEXTE ORIGINAL

☐

TRANSLATION

TRADUCTION

☒

Agence de la santé publique du Canada

a) à c) La santé et la sécurité des Canadiens sont la priorité absolue de Santé Canada et de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC). Santé Canada a mis en place un système d'examen scientifique rigoureux pour s'assurer que les vaccins sont sûrs et efficaces pour prévenir les maladies qu'ils ciblent. Avant que la vente d'un vaccin ne soit approuvée au Canada, celui-ci fait l'objet d'un examen approfondi des preuves d'innocuité, d'efficacité et de qualité par Santé Canada. Les preuves fournies à Santé Canada comprennent des données issues d'études précliniques, y compris des études toxicologiques, des essais cliniques ainsi que des données démontrant que les processus de fabrication garantissent l'uniformité et la qualité du vaccin. Une fois que les vaccins sont autorisés, Santé Canada publie des informations sur le vaccin, y compris des résumés des données prises en compte par Santé Canada. Il s'agit d'études non cliniques, cliniques et autres, ainsi que de la façon dont la décision a été prise. Pour les vaccins contre le coronavirus 2019 (COVID-19), ces informations sont disponibles sur le site web de Santé Canada à l'adresse suivante <https://vaccin-covid.canada.ca/>

Les vaccins COVID-19 sont indiqués pour l'immunisation active afin de prévenir la COVID-19 causé par le SARS-CoV-2. L'approbation des vaccins repose sur des données de sécurité et d'efficacité recueillies dans le cadre d'études non cliniques et d'essais cliniques. Pour consulter les données cliniques relatives à ces vaccins, veuillez-vous rendre au site suivant : [renseignements cliniques sur les médicaments et instruments médicaux](#).

Les essais cliniques n'ont pas été conçus pour démontrer que les vaccins étaient efficaces pour prévenir la transmission du SRAS-CoV-2. Une fois mis sur le marché, la sécurité et l'efficacité des vaccins COVID-19 font l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue par Santé Canada et l'ASPC. Les fabricants de vaccins sont tenus de continuer à recueillir des informations sur la sécurité et l'efficacité à long terme de leurs produits. Des études évaluées par des pairs (provenant de sources nationales et internationales) et publiées dans la documentation médicale ont démontré l'efficacité de la vaccination dans la réduction de la transmission de la maladie.

d) à f) Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) fournit à l'ASPC des conseils médicaux, scientifiques et de santé publique continus et opportuns en matière d'immunisation. La santé et la sécurité des Canadiens ont toujours été une priorité et, avant et pendant le pic de la pandémie, les fonctionnaires ont été régulièrement informés de l'évolution de la situation en ce qui concerne le COVID-19.

En 2021, les premières orientations du CCNI à l'intention de l'ASPC et des parties prenantes ont d'abord mis l'accent sur l'incertitude entourant la capacité des vaccins contre la COVID-19 à prévenir l'infection et la transmission, sur la durée de la protection offerte par le vaccin et sur la nécessité d'une surveillance continue. Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des éléments nouveaux ont suggéré qu'un certain degré de prévention de l'infection et de la transmission était possible avec la vaccination contre la COVID-19, ce qui s'est reflété dans les avis du CCNI.

L'apparition de chaque nouveau variant a nécessité une réévaluation de l'efficacité des vaccins, notamment en ce qui concerne l'infection et la transmission. L'émergence du variant Omicron hautement transmissible à la fin de l'année 2021 a complexifié la situation, rendant la prévention de l'infection et de la transmission par la vaccination contre la COVID-19 moins certaine, y compris par les doses de rappel. Tous les conseils du CCNI concernant les vaccins contre la COVID-19 [sont publiés en ligne](#) et sont représentatifs des données disponibles au moment de leur rédaction. Également, à partir de mars 2021, des résumés des conseils du CCNI ont été fournis par l'ASPC afin de communiquer de manière succincte au public les points à retenir et les implications des conseils du CCNI.

Le consentement éclairé est obtenu par l'entremise d'une discussion entre les fournisseurs de soins de santé et les patients sur les risques et les bénéfices associés à un vaccin. Afin d'alimenter ces discussions sur le consentement éclairé, l'ASPC a communiqué aux fournisseurs de soins de santé des données probantes évolutives sur l'efficacité du vaccin contre la COVID-19 durant son déploiement. Cela a commencé en décembre 2020 lorsque l'ASPC a lancé une série de webinaires présentant ce qui était connu et ce qui ne l'était pas encore au sujet des vaccins nouvellement autorisés à la suite d'essais cliniques, ainsi que des recommandations pour leur utilisation. Au cours des années 2021 et 2022, l'ASPC a continué de diffuser des webinaires informant les fournisseurs de soins de santé des plus récentes données probantes. En outre, comme indiqué précédemment, les déclarations du CCNI et le Guide canadien d'immunisation ont été mis à jour afin de tenir compte des plus récents développements sur l'efficacité des vaccins dès qu'ils étaient disponibles. Les webinaires de l'ASPC destinés aux fournisseurs de soins de santé sur les vaccins contre la COVID-19 sont accessibles [ici](#).

g) Le secrétariat du CCNI a été la source de messages pour tous les fonctionnaires, avec le soutien de l'ASPC, ainsi que de Santé Canada dans son rôle de réglementation des médicaments et des produits de santé pour soutenir la sécurité publique.

h) Ces messages ont été approuvés par la présidente de l'ASPC et le sous-ministre de Santé Canada.